



*Siège : Mairie de Bracieux 41250
Tel/Fax 02 54 46 49 67*

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 15 JUIN 2011

L'an deux mil onze, le quinze juin à 18 heures, le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron, s'est réuni à la Mairie de Bracieux, sous la Présidence de Monsieur Daniel DESROCHES

PRESENTS : MM BEIGNET, GARNIER (Beuvron amont), MM BOUQUIN, DOUSSELIN, BARDON (Centre Amont), MM GAULT, CHESNEAU, DUCHALAIS (Beuvron aval), MM DESROCHES, TOUCHET (Centre Aval), M MOREAU (Bièvre) Mme VALOIS, MAURICE, CLOUET (Centre Cosson), MM LEROUX, PICHET, SAUVE (Bas Cosson) et M GILBERT (Bassin Cosson).

ABSENTS EXCUSES : Mme PRIOL (Beuvron amont), M LHOMME (Centre aval) MM PRINCE, ROBERT, DETIENNE (Centre cosson) et M HENRY (Bassin Cosson)

Assistait à la réunion : M DUPONT (Centre amont).

Date de la convocation le 12 mai 2011.

Ordre du jour :

- **Demandes de subventions 2012**
- **Vente de véhicule et remplacement**
- **Point sur les travaux en cours**
- **Programme grenouille taureau 2011**
- **Point sur l'étude : continuité écologique**
- **Questions diverses**

Monsieur le Président informe que Madame CHARPENTIER, est absente pour des raisons de santé et qu'elle sera en congé maternité jusqu'à la fin octobre.

En son absence, les dossiers en cours seront suivis par Monsieur Dimitri MULTEAU.

DEMANDES DE SUBVENTIONS - CONTRAT TERRITORIAL DE BASSIN 2012

RESTAURATION ET ENTRETIEN DES RIVIERES

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron assure les travaux de restauration et d'entretien prévus dans le programme prévisionnel du Contrat de Bassin.

Le Président souhaite pour l'année 2012 :

- engager la ligne d'action « restauration et entretien des rivières » et son financement
- solliciter auprès des partenaires les subventions les plus élevées que possible.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- ✓ Accepte l'engagement du Contrat Territorial de Bassin pour 2012 pour la restauration et l'entretien des rivières,
- ✓ Autorise le Président à solliciter les subventions aussi élevées que possible pour cette opération,
- ✓ Autorise le Président à signer les conventions ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

LUTTE CONTRE LES ESPECES INVASIVES ANIMALES ET VEGETALES

Monsieur le Président rappelle que le syndicat d'entretien du bassin du Beuvron est compétent dans la lutte contre les espèces invasives animales et végétales. Le contrat territorial de bassin du Beuvron prévoit des jours de lutte pour l'année 2012.

Le Président souhaite pour l'année 2012 :

- engager la ligne d'action «lutte contre les espèces invasives animales et végétales » et son financement
- solliciter auprès des partenaires les subventions les plus élevées que possible.

Après en avoir délibéré, Le Comité Syndical :

- ✓ Accepte l'engagement du Contrat Territorial de Bassin pour 2012 pour la lutte contre les espèces invasives animales et végétales,
- ✓ Autorise le Président à solliciter les subventions aussi élevées que possible pour cette opération,
- ✓ Autorise le Président à signer les conventions ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

TECHNICIENS DE RIVIERES

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron dispose de deux techniciens de rivières en charge de la mise en application des actions liées à la restauration et à l'entretien des rivières.

Le Président souhaite pour l'année 2012 :

- engager la ligne d'action « Techniciens de rivières » pour le financement des deux postes,
- solliciter auprès des partenaires les subventions les plus élevées que possible.

Après en avoir délibéré, Le Comité Syndical :

- ✓ Accepte l'engagement du Contrat Territorial de Bassin pour 2012 pour le financement des postes « Techniciens de rivières »
- ✓ Autorise le Président à solliciter les subventions aussi élevées que possible pour ce poste,
- ✓ Autorise le Président à signer les conventions ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

PROGRAMME D'ERADICATION DE LA GRENOUILLE TAUREAU EN SOLOGNE

Monsieur le Président rappelle que le syndicat d'entretien du bassin du Beuvron est engagé dans un programme d'éradication de la Grenouille taureau depuis le début de l'année 2009 et pour une durée de 5 ans.

Afin de préparer les actions de l'année 2012, le Président souhaite engager les demandes de financements aussi élevées que possible.

Le Président souhaite pour l'année 2012 :

- Poursuivre la ligne d'action « Programme d'éradication de la Grenouille taureau » et son financement,
- Solliciter auprès des partenaires les subventions les plus élevées possibles.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- ✓ Accepte de continuer le programme d'éradication de la Grenouille taureau,
- ✓ Autorise le Président à solliciter les subventions aussi élevées que possible pour la continuité de ce programme,
- ✓ Autorise le Président à signer les conventions ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.
- ✓ Autorise le Président à engager les démarches réglementaires

MESURES DE QUALITE DES EAUX

Monsieur le Président rappelle qu'une des actions du contrat territorial de bassin du Beuvron est la mise en place de trois points supplémentaires d'analyse de la qualité des eaux. Ces points permettront d'avoir un meilleur suivi de la qualité physicochimique et hydro-biologique du bassin. Monsieur le Président rappelle qu'une convention a été signée avec le Conseil Général du Loir-et-Cher afin qu'il réalise ce suivi.

Le Président souhaite pour l'année 2012 :

- engager la ligne d'action «Mesures de qualité de l'eau» et son financement
- solliciter auprès des partenaires les subventions les plus élevées que possible.

Après en avoir délibéré, Le Comité Syndical :

- ✓ Accepte l'engagement du Contrat Territorial de Bassin pour 2012 pour l'action «Mesures de qualité de l'eau»,
- ✓ Autorise le Président à solliciter les subventions aussi élevées que possible pour cette opération,
- ✓ Autorise le Président à signer les conventions ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

ANIMATION

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron dispose d'une animatrice et d'une secrétaire en charge de la mise en œuvre concrète des actions du contrat territorial de bassin 2009-2012.

Le Président souhaite pour l'année 2012 :

- engager la ligne d'action « Animation » et son financement
- solliciter auprès des partenaires les subventions les plus élevées que possible.

Après en avoir délibéré, Le Comité Syndical :

- ✓ Accepte l'engagement du Contrat Territorial de Bassin pour 2012 pour le financement du poste Animation,
- ✓ Autorise le Président à solliciter les subventions aussi élevées que possible pour ce poste,
- ✓ Autorise le Président à signer les conventions ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

VENTE DU VEHICULE ET SON REMPLACEMENT

Monsieur le Président propose au comité syndical de vendre le véhicule Kangoo 855 RT 41 dans l'état à la meilleure offre de prix. Monsieur le Président communique les différentes offres de reprises concessionnaires et particuliers.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré décide de vendre le véhicule Kangoo 855 RT 41:

- à Monsieur POTHIER Alain au prix de 1700 €.
- charge Monsieur le Président de signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

La consultation de plusieurs concessionnaires automobiles a été effectuée courant mai.

Monsieur le Président communique les différentes offres de prix pour chaque modèle de véhicule ainsi que les caractéristiques techniques.

Le comité syndical approuve le choix du véhicule de marque FIAT pour le modèle FIORINO d'un montant de 11 505 € HT.

POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

Monsieur BEGUIN Dominique communique sur les travaux en cours pour chaque syndicat.

- *En annexe document récapitulatif des travaux en cours*

PROGRAMME GRENOUILLE TAUREAU 2011

Monsieur MULTEAU Dimitri communique sur le programme de la grenouille taureau.

- *En annexe document récapitulatif des actions d'éradication de la grenouille taureau engagées pour 2011.*

POINT SUR L'ETUDE : CONTINUITÉ ECOLOGIQUE

Monsieur le Président informe des éléments nouveaux sur cette affaire.

Un nouveau cahier des charges a été élaboré avec deux tranches :

1. Une tranche ferme : diagnostic et priorisation des interventions à réaliser sur une centaine d'ouvrages (au lieu de 300 précédemment)
2. Une tranche conditionnelle : planification et rédaction de DIG une fois que les décisions seront prises à l'échelle de chaque ouvrage et à l'échelle du bassin versant.

Ce cahier des charges a été transmis au financeurs pour avis et sera envoyé pour info aux services de l'état.

Des modifications ont été apportées par la DREAL : classement des cours d'eau et par l'agence de l'eau.

Une fois cette mise à jour effectuée, le marché d'appel d'offres devait être lancé fin juin avec une ouverture de plis fin octobre.

QUESTIONS DIVERSES

GRATIFICATION STAGIAIRE : Monsieur David GRANGER a effectué un stage du 2 mai au 3 juin 2011. Ayant satisfait à sa mission de stage : les Phytosanitaires, le comité syndical approuve le versement de la gratification de 417.09 € à Monsieur GRANGER.

REFORME TERRITORIALES : Monsieur le Président demande aux membres présents si des informations ont été communiquées pour les syndicats de rivières.

Monsieur Alain BEIGNET informe que seules les communautés de communes sont aujourd'hui concernées et que pour le moment aucune information n'est ressortie pour les syndicats.

ENVOI DES CONVOCATIONS ET COMPTE RENDU : Monsieur le Président informe que le secrétariat peut transmettre par mail les convocations et les comptes rendus du syndicat.

Il demande aux délégués présents et pour ceux qui le souhaitent de se faire inscrire sur le listing mis à disposition ou de le faire savoir à Madame BESNARD, secrétaire du syndicat à l'adresse suivante : besnard.sebb@wanadoo.fr.

Fin de la séance : 19 heures